

La lettre du



EXAMEN DE LA SURETE

La manifestation contre le projet de stockage de février dernier s'est malheureusement terminée par des actes de violence ayant entraîné des dégradations sur la clôture et le bâtiment de l'écothèque, située en face du laboratoire.

Protester contre le projet est dans l'ordre des choses et s'y opposer par tous les moyens légaux est un droit qui ne saurait être remis en question. Mais la confrontation physique ou la casse matérielle ne sont pas acceptables.

Pour autant, et sans que cela soit une excuse aux débordements, il faut aussi regretter le comportement de l'ANDRA dans le bois Lejuc (défrichage sans autorisation et construction d'un mur), et d'une manière générale, une certaine précipitation dans la mise en œuvre de ce projet qui n'est pas encore décidé. Cette façon de procéder n'est pas, à juste titre, comprise par la population.

Ces événements sur le terrain, qui se traduisent aujourd'hui devant les tribunaux, ne sont pas de nature à apaiser une situation de plus en plus tendue à mesure qu'une éventuelle décision se rapproche. Il me semble pourtant important de revenir à un climat plus propice au dialogue et aux échanges, afin que le CLIS puisse remplir utilement ses missions.



Denis STOLF
Président du Clis

M. Michel RAISON, sénateur de la Haute-Saône et membre du CLIS, a été le rapporteur de la loi votée le 25/07/16, précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs à haute et moyenne activité à vie longue.

A cette occasion, il a été invité à participer à la réunion du conseil d'administration du Comité en juin 2016 et a pu se rendre compte concrètement des enjeux liés au projet de stockage, du rôle du CLIS et de ses besoins, notamment financiers.

Depuis cette réunion, M. RAISON a pris plusieurs initiatives visant à obtenir de la part de l'Etat d'une part le remboursement d'une dette envers le CLIS de 219 000 € (correspondant aux dépenses réelles du CLIS en 2007, l'Etat n'ayant pas versé sa subvention cette année-là), d'autre part un complément de crédits pour financer la mise en place de l'état de référence sanitaire.

Il a écrit aux ministres des finances et de l'écologie, puis au premier ministre, sans réponse à ce jour. Il a soumis un amendement à la loi de finances, amendement rejeté par le secrétaire d'Etat au budget sous le faux prétexte que l'ANDRA prenait déjà en charge les dépenses liées aux questions de santé. Il vient enfin de déposer au sénat une proposition de loi pour garantir le financement de l'état de référence sanitaire et du suivi.

Le CLIS soutient naturellement les démarches de M. RAISON et souhaite que les parlementaires meusiens et haut-marnais s'associent à lui pour obtenir un résultat positif.

Contacts

- 18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC
Tél. 03 29 75 92 36 – courriel : clis.bure@orange.fr

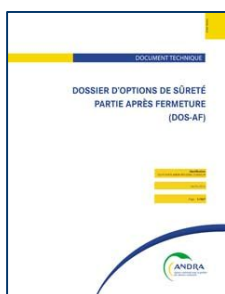
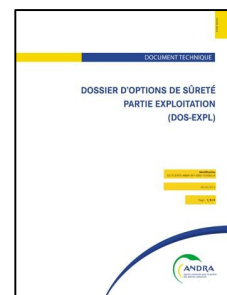
- Le Lavoir – Rue de l'Orme – 55290 BURE
Tél. 03 29 75 98 54 – courriel : s.jeanditpanel@clis-bure.com ou sj.clis@orange.fr
Permanence du mardi au vendredi de 14 h à 18 h



www.clis-bure.com web

INITIATIVE IRSN

Après le débat public de 2013, l'ANDRA a dû repousser le dépôt de la demande d'autorisation de stockage (DAC), qu'elle prévoyait initialement en 2015, au plus tôt en 2018. Afin de s'y préparer, l'Agence a élaboré deux documents, le Dossier d'Options de Sûreté (DOS)* et le Dossier d'Options de récupérabilité (DOREC)*, qu'elle a transmis au printemps 2016 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) pour instruction et avis.



Pour cette instruction, l'ASN s'appuie sur les compétences de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). De sa propre initiative et de manière novatrice, l'IRSN a décidé de mettre en place un groupe d'échanges constitué de représentants du CLIS, de l'Association Nationale des CLI et du panel de citoyen créé en marge du débat public ainsi que d'experts indépendants, pour travailler conjointement dans le cadre de l'instruction.

Par la création de ce groupe, l'IRSN veut intégrer les préoccupations de la société civile plus en amont, en cours d'instruction, et définir de nouvelles modalités d'interaction entre société civile et IRSN, pour de futurs dossiers (par exemple la DAC). L'IRSN a d'ailleurs demandé à des chercheurs en sciences sociales d'évaluer cette démarche.

Pour le CLIS, c'est l'occasion d'intervenir lors de la phase d'instruction des deux dossiers DOS et DOREC, ce qui est une première. Cela doit permettre de faire part à l'IRSN, à la lecture des documents de l'ANDRA, des points pour lesquels des interrogations demeurent ou pour lesquels l'analyse doit être réalisée ou approfondie.

Plusieurs réunions ont eu lieu : le 21 octobre à Paris, le 9 novembre à Bar-le-Duc, les 2, 3 février et le 11 juillet à Paris.

* Ces deux documents sont disponibles sur simple demande au secrétariat du Clis et peuvent être consultés sur le site www.clis-bure.com.

Réunion à Bar-le-Duc le 9 novembre 2016



Délégation japonaise 16 avril 2016



Tournemire 6 juin 2016



Colloque santé 14 juin 2016

INITIATIVE IRSN

Parmi les thèmes déjà traités par l'IRSN, les principaux sujets que les membres du groupe d'échanges ont abordés, parfois sous un angle différent, sont les suivants :

- les modèles de relâchement des radionucléides (en exploitation et après fermeture),
- les types de déchets et l'incertitude sur les réserves de l'inventaire (bitumes et combustible usé),
- les risques liés à la non-conformité des déchets,
- les risques liés à l'entreposage et à la manutention,
- la sûreté en exploitation (mécanique, soutènement),
- la circulation de l'eau (en cours de creusement et en exploitation),
- l'activité bactérienne (corrosion),
- le risque d'incendie,
- le comportement de l'hydrogène,
- La prise en compte de l'erreur humaine,
- le volume des rejets en surface et les scénarios d'exposition des populations,
- la récupérabilité (compte-tenu de la résistance des matériaux),
- la fermeture et les scellements,
- l'analyse des risques exclus par l'ANDRA (comme le feu de bitume),
- la présence de ressources géothermiques ou autres (l'IRSN envisage de demander à l'Andra d'évaluer par calculs la ressource géothermique au Permien, au-delà du Trias),
- la transposition des données obtenues en laboratoire,
- la phase pilote (durée, expériences menées sur les alvéoles, les équipements, les méthodes de creusement et les scellements, tests avec et sans radioactivité, capacité de retrait des colis, surveillance du stockage ...).



Réunion à Paris les 2 & 3 février 2017

Enfin, certains thèmes ont été soulevés par le groupe d'échanges mais ne rentrent pas dans le cadre de l'instruction de l'IRSN :

- la justification du choix de la descendrière, par rapport à un puits (en terme de sûreté)
- le statut (juridique) des différentes composantes du site,
- l'intrusion d'animaux dans les installations souterraines,
- la surveillance après fermeture,
- le coût du projet (l'IRSN envisage de se saisir du sujet sous l'angle de l'optimisation des coûts et de son impact vis-à-vis de la sûreté).

Sur ces questions, l'IRSN reste attentif et se propose de mener une réflexion dans un autre cadre d'échanges.



Réunion à Paris les 2 & 3 février 2017

L'IRSN a remis son rapport à l'ASN en juin (disponible sur leur site dédié : www.irsn.fr/dechets). L'avis de l'ASN a été rendu public cet été. Le CLIS va pouvoir juger si sa participation a été utile et si cela vaut la peine de renouveler l'expérience ultérieurement, dans le cas du dépôt de la DAC.

Un bilan de cette démarche sera réalisé et présenté aux membres du groupe d'échanges à la fin de cette année, qui visera notamment à montrer comment les apports du groupe ont été intégrés dans l'instruction.



Conseil d'administration 20 juin 2016



Assemblée générale 17 octobre 2016



Commission « risques » 3 novembre 2016

Du 6 au 9 décembre 2016, s'est tenue à Paris la 5^{ème} conférence internationale sur le stockage géologique, co-organisée par l'Agence (mondiale) pour l'Energie Nucléaire (AEN) et l'ANDRA.

Cette conférence réunit des représentants des autorités de sûreté nucléaire, des responsables de la gestion des déchets radioactifs, des élus et des représentants des populations concernées par des projets d'installation de stockage, venus d'une quinzaine de pays.

Elle permet de faire le point sur l'état d'avancement des projets de stockage géologique dans le monde (puisque c'est ce mode de gestion qui est internationalement retenu comme référence) et de partager les expériences. Aujourd'hui, les deux pays les plus avancés sont la Finlande (l'autorisation de création du stockage a été délivrée l'année dernière) et la Suède (l'autorisation pourrait être donnée avant la fin de cette année), la France venant juste après.

De nombreux pays en sont encore (ou sont revenus) au tout début du processus de choix d'un site. C'est le cas du Canada, des Etats-Unis, de la Grande Bretagne, du Japon, ou encore de l'Allemagne (cf. encadré ci-dessous).

Situation en Allemagne



En octobre 2016, le Clis a reçu à Bure une délégation allemande souhaitant connaître l'avancée du projet de stockage. En octobre, une délégation du Clis se rendra à son tour en Allemagne afin de se rendre compte des problèmes rencontrés.

En effet, face à la situation de blocage liée à la forte opposition de la population locale à l'implantation d'un centre de stockage à Gorleben et à la défaillance du site d'Asse, une loi a été votée en 2013 pour la recherche d'un site pour le stockage souterrain des déchets radioactifs de haute activité.

Cette loi a créé deux institutions, l'Office fédéral pour la sûreté de la gestion des déchets nucléaires, qui correspond à l'ASN, et l'Etablissement fédéral pour le stockage définitif, qui correspond à l'ANDRA. Elle a également mis en place une commission pour la gestion des déchets de haute activité, composée de 12 élus du Bundestag (équivalent de l'Assemblée Nationale), de 8 élus du Bundesrat (équivalent du Sénat), de 8 scientifiques, et de 8 représentants de la société civile (églises, syndicats, associations, monde industriel). Ses missions sont de rechercher une alternative au stockage, de développer des critères de sûreté pour les formations géologiques, de développer les questions de récupérabilité et de réfléchir aux modalités de participation du public.

La commission a rendu en juillet 2016 son rapport final, qui propose une procédure pour la sélection d'un site de stockage en essayant de tirer les leçons du passé. Cette procédure prévoit de retenir, à partir de l'ensemble du territoire, les régions qui ne présentent pas de critères d'exclusion (failles actives, zones sismiques ou volcaniques, ressources souterraines...) mais qui possèdent des propriétés géologiques favorables à la sûreté (faible perméabilité, profondeur et épaisseur de la couche...). Des recherches depuis la surface seront menées dans ces régions pour une analyse comparative qui permettra de limiter les sites potentiels à un petit nombre, dans lesquels des recherches souterraines suivies d'évaluations de sûreté comparées amèneront au choix du meilleur site possible.

A la fin de chaque étape, le Parlement est appelé à se prononcer et tout au long du processus, des instances nationales ou régionales (voire locales) sont associées afin d'assurer la participation du public dans la durée. Le 23 mars dernier, le Bundestag a modifié la loi de 2013 pour y inclure les propositions de la commission pour la gestion des déchets de haute activité. La procédure peut donc être mise en œuvre mais elle sera certainement très longue.

BULLETIN D'ABONNEMENT GRATUIT à la Lettre du Clis

CLIS – Le Lavoir – Rue des Ormes - 55290 BURE

ou par email : clis.bure@orange.fr

Nom Prénom

Adresse Code postal Ville :

E-mail :@.....

Je souhaite recevoir la Lettre du CLIS Version papier Version informatique (e-mail)

La Lettre du Clis est également disponible sur le site internet www.clis-bure.com

BON DE COMMANDE GRATUIT DU DVD DU CLIS « Escalade à Bure »

à : CLIS – Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE

ou par email : clis.bure@orange.fr

Nom Prénom

Adresse postale

Code postal Ville

Publication du Clis Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure
Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
Tél. 03 29 75 98 54
Directeur de la publication : M. Denis STOLF
ISSN n° 1969-4822
Crédit photos : CLIS - IRSN - ANDRA